



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.453**

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX**

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



02.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services

Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/05/10

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, M. Laurent DILLINGER

**Politique Publique** : VIE INSTITUTIONNELLE

**OBJET** : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2009-0698 en date du 26 juillet 2009, vous aviez décidé de désigner, conformément aux statuts du *Centre Hospitalier du Pays d'Aix* et à la réglementation en vigueur, trois représentants de notre Assemblée, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Pays d'Aix.

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, a notamment pour conséquence de modifier les organes de gestion et de décision des hôpitaux. Aussi, les Conseils d'Administration des Etablissements Publics de Santé (EPS) sont remplacés par des conseils de surveillance.

Compte tenu de l'application du décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des EPS, il convient que le Conseil Municipal désigne un représentant au sein du nouveau Conseil de Surveillance, sachant que de son côté, le Maire (membre de droit) doit désigner par arrêté son représentant au sein du Conseil de Surveillance.

Par délibération n° 2009-0699 en date du 26 juillet 2009, vous aviez décidé de désigner conformément aux statuts du *Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Montperrin*, un représentant de notre Assemblée pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Montperrin.

Les Conseils d'Administration des CHS étant également supprimés et remplacés par des Conseils de Surveillance, il convient de prendre en compte les nouvelles modalités de désignation des représentants de la Ville au sein du CHS de Montperrin.

En l'espèce, le Maire est membre de droit du Conseil de Surveillance du CHS de Montperrin mais peut décider de se faire représenter par voie d'arrêté.

Aussi, compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous prie mes chers collègues, de bien vouloir:

- **RAPPORTER** la délibération n° 2009-0698 portant désignation de trois représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Pays d'Aix

- **DESIGNER** un représentant de notre Conseil Municipal au sein du nouveau Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Pays d'Aix, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui règlement le scrutin majoritaire
- **RAPPORTER** la délibération n° 2009-0699 portant désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du CHS de Montperrin
- **PRENDRE ACTE** que Madame le Maire désignera par voie d'arrêté son représentant pour siéger au Conseil de Surveillance du CHS de Montperrin ainsi que son représentant pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Pays d'Aix.

**2010.453 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 51</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**